



INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES :

LA CFDT TIENT SES ENGAGEMENTS ! NOUS DEFENDONS NOS PROPOSITIONS !

Le 10 avril 2015

Compte rendu des actions CFDT au sein du COS depuis notre dernière communication de septembre.

LA CFDT A VOTE POUR :



- Une modification du règlement intérieur et des statuts du COS dont une procédure pour mettre à jour le fichier des retraités chaque année.
- Nous avons voté pour la vente d'un mobilhome du Razay et pour le déménagement d'un autre mobilhome vers le camping du Grand Corseau. Le camping du Razay étant peu sollicité par les agents (tarifs trop élevés).
- Nous avons voté au dernier Conseil d'administration de mars pour l'implantation d'un nouveau mobil home à Arradon dans le Morbihan.

LA CFDT A VOTE CONTRE :

- L'attribution d'un budget de 60 000€ pour 4 jours de festivité pour les 60 ans du COS. Notre proposition d'une journée moins onéreuse a été rejetée par les autres organisations syndicales.



LA CARTE COS. Elle est toujours à l'étude. Des choix divers vont être proposés aux membres du Conseil d'Administration.

COMMUNICATION. Une nouvelle version du site internet du COS verra le jour en fin d'année 2015 pour permettre un accès simplifié.

SOLIDARITE. Lors du Conseil d'administration du 28 novembre 2014, nous nous sommes prononcés sur la situation d'une famille. L'ouvrant-droit (c'est-à-dire l'agent) est séparé et décédé. Par conséquent, son ex-conjointe ne peut pas devenir ouvrant droit (selon les statuts) n'ayant plus aucun lien avec la collectivité. Elle demandait à bénéficier de prestations du COS pour ses enfants ce qui est impossible étant donné la situation. Les élus CFDT, solidaires de cette famille, ont tout de même accordé l'allocation rentrée scolaire à titre exceptionnel.



En Commission SOLIDARITE, il est difficile de répondre à des demandes de plus en plus nombreuses. Les agents en difficultés financières voire en situation de surendettement font appel au COS par l'intermédiaire de l'assistante sociale pour une aide.

Le budget « secours d'urgence » est constamment en augmentation. Pourtant la CGT, FO et la CFTC refusent de l'augmenter (budget de 66 000 €, alors qu'il a été dépassé de 22 000 € soit 88 000 € sur l'exercice 2013-2014). Nous interpellons l'employeur sur l'explosion des demandes des agents en réelles détresses.

La CFDT étudie toutes les propositions et affirme ses choix en conseil d'administration.

 **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**